



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU

DU 11 MARS 2016

Ordre du jour :

- 1) Présentation et validation du matériel (arcs) à acheter pour la saison prochaine.
- 2) Achat du matériel pour la buvette (balais, serpière, ...).
- 3) Achat de caisse pour les projecteurs LED.
- 4) Date pour inventaire du matériel dans les males.
- 5) Etude de la demande de Christian L. pour les archers qui tirent en extérieur.
- 6) Mise à jour des prises en charge, par le club, des frais de déplacement.
- 7) Questions diverses :
Sortie club, mise à disposition des adhérents des CR de réunion et d'A.G., ...

Présents : Le président, la vice-présidente, le secrétaire, Laurent (responsable du matériel).

Excusé : La vice-secrétaire, le trésorier, la vice-trésorière, Jean-Claude (membre d'honneur).

Ouverture : La séance est ouverte à 18h30.

I) ACHAT DE MATERIEL

En fin de saison 2014-2015, nous avons fait le point sur les arcs d'initiations par rapport à leur état. Il s'était avéré que 9 arcs n'étaient plus en état car vrillés ou cassés. Nous avons du cependant remettre en service certains d'entre eux pour permettre à de nouveaux archers de pratiquer le tir. Il est décidé pour la prochaine saison d'investir dans le neuf, nos arcs d'initiations ont au minimum 12 ans. Nous garderons le matériel vrillé pour les débuts de saison (les 2 ou 3 séances gratuites) et pour le forum des associations.

L'investissement se fera, pour environ 1100€, sur l'achat de 14 nouveaux arcs de tailles et de puissances différentes :

en droitier 5x 54/14, 1x 58/14, 1x 62/16, 1x 70/18 et 1x 70/20.

en gaucher 1x 62/14, 1x 68/18, 1x 70/20 et 1x 70/24.

Pour les arcs de taille 68 et 70 pouces, les poignées seront en métal (69€ / arc). Pour les autres tailles, les poignées seront des poignées bois (65€ / arc)

Les nouveaux viseurs seront aussi en métal, modèle CAP à 12€

II) MATERIEL A ACHETER

Le point sur le matériel nécessaire pour les concours se fera lors de la prochaine réunion de bureau, l'inventaire des malles devrait alors être fait.

III) CAISSE POUR PROJECTEUR LED

Après quelques recherches de Jean-Jacques et Laurent pour des caisses pour les projecteurs LED, ils n'ont pas trouvé de caisses satisfaisantes pour ranger les projecteurs LED, hormis celles que nous avons déjà mais dans les quelles seuls 4 projecteurs peuvent rentrer. Laurent va reprendre les mesures des projecteurs et Jean-Jacques va essayer de fabriquer des caisses en peuplier de 18mm d'épaisseur.

IV) INVENTAIRE DES CAISSES DE MATERIEL

Laurent propose 4 dates pour faire l'inventaire : 02 avril, 03 avril, 09 avril ou 10 avril. Il souhaite que Dominique Schaeffer soit présente. Aussi, après discussion avec Dominique, il sera proposé la date du 03 avril avec un glissement sur le 10 si survenait un problème de dernière minute.

Grégory fera un mail à Jean-Jacques, Laurent, Dominique Schaeffer, Dominique Dépoilly, Pascale, Christian et Fabrice pour prévenir tout le monde de la date choisie.

V) PROPOSITION DE CHRISTIAN

Dans un mail envoyé au président et au secrétaire le 31 janvier, Christian propose de se rapprocher de notre fournisseur de T-shirts afin de prévoir l'achat de coupes vent et de casquettes. En ce qui concerne les coupes vent, il y a le fait que l'amplitude du vêtement au niveau des aisselles est très dérangeante pour le tir et de ce fait la proposition n'est pas retenue pour le moment.

En ce qui concerne les casquettes, le bureau étend la définition à couvre chef. Le bureau s'est accordé sur le fait que le couvre chef est nécessaire. En effet, lors des concours Beursault, il faut que l'archer dispose d'un couvre chef, les arcs à poulies sont plus susceptibles de porter une casquette dont la visière empêche le soleil d'arriver sur les yeux, les femmes de l'équipe DRE avait déjà discuté entre elles et leur préférence allait au BOB.

En partant de là, Grégory va contacter Anjou Broderie et Thierry Violin pour leur demander un devis pour des casquettes avec impression du logo, BOBs avec impression du logo et des écussons brodés. Les couvre chef seront de couleur « convoy grey » référencée chez Anjou-Broderie. C'est la couleur de la polaire. Les frais de maquettes d'impression seront demandés à titre gracieux en geste commercial.

VI) PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR LE CLUB :

Les membres du bureau de 2013 avaient transcrits lors de leur réunion du 24 mai, les modalités de prise en charge des frais liés à certains déplacements d'archers et de leur président. La réforme territoriale créant la région Auvergne-Rhone-Alpes, nos déplacements se feront de plus en plus loin. C'est une bonne raison pour revoir les tarifs et les conditions de prise en charge.

TOUTE DEMANDE DE REMBOURSEMENT devra se faire en utilisant le document créé à cet effet le 23 mai 2013, révisé le 12 mars 2016 et mis en annexe. Il sera obligatoirement correctement renseigné et accompagné des justificatifs. **AUCUN** remboursement ne se fera sur une parole.

UNE EQUIPE est composée de 4 archers au maximum, et d'1 entraîneur, ou 1 coach.

LE COVOITURAGE est obligatoire quand les archers du club participent à une même compétition qui répond aux conditions de possible prise en charge, que ce soit en équipe ou en individuel, cela dans le but de réduire les frais pour le club et pour vous. Un déplacement non covoituré ne pourra prétendre à remboursement.

A) Déplacements des compétitions par équipe en DR, D2 ou D1.

Seront pris en charge, les inscriptions à l'épreuve, les frais d'autoroute par le badge du club, les frais de carburant sur justificatifs, le repas du midi dans la limite de 10€ par personne de l'équipe sur justificatif d'achat pour préparer une glacière ou sur justificatif de paiement de l'organisateur de l'épreuve.

Si le déplacement est donné par viamichelin ou mappy pour une durée supérieure à 2,5 heures de route sur le chemin le plus rapide, il est préférable d'arriver la veille de l'épreuve. Dans ce cas là, le repas du soir sera pris en charge à hauteur de 20€ pour chaque membre de l'équipe. La nuitée pour les membres de l'équipe sera prise en charge dans un hôtel choisi par le président sans chambre individuelle. Le petit-déjeuner de chaque membre de l'équipe sera pris en charge à hauteur de 10€ dans ce même hôtel. Les frais inhérents aux déplacements personnels une fois sur place ne seront pas pris en charge.

B) Déplacements au championnat de France par équipe en DR, D2 ou D1.

Seront pris en charge, les inscriptions à l'épreuve, les frais d'autoroute par le badge du club, les frais de carburant sur justificatifs, le repas du midi dans la limite de 10€ par personne de l'équipe sur justificatif d'achat pour préparer une glacière ou sur justificatif de paiement de l'organisateur de l'épreuve.

Si le déplacement est donné par viamichelin ou mappy pour une durée supérieure à 2,5 heures de route sur le chemin le plus rapide, il est préférable d'arriver la veille de l'épreuve. Dans ce cas là, le repas du soir sera pris en charge à hauteur de 20€ pour chaque membre de l'équipe. La nuitée pour les membres de l'équipe sera prise en charge dans un hôtel choisi par le président sans chambre individuelle. Le petit-déjeuner de chaque membre de l'équipe sera pris en charge à hauteur de 10€ dans ce même hôtel. Les frais inhérents aux déplacements personnels une fois sur place ne seront pas pris en charge.

Toutefois, en fonction de la distance, le bureau se réserve le droit de modifier ces conditions au cas par cas, sur demande.

C) Déplacements au championnat de ligue individuel en Fédéral ou Beursault.

Dans le cas où l'épreuve peut être faite dans l'après-midi, seront pris en charge, les inscriptions à l'épreuve, les frais d'autoroute par le badge du club et les frais de carburant sur justificatifs.

Dans le cas où l'épreuve est **obligatoirement** faite le matin, seront pris en charge, les inscriptions à l'épreuve, les frais d'autoroute par le badge du club et les frais de carburant sur justificatifs.

Si le déplacement est donné par viamichelin ou mappy pour une durée supérieure à 2,5 heures de route sur le chemin le plus rapide, il est préférable d'arriver la veille de l'épreuve. Dans ce cas là, le repas du soir sera pris en charge à hauteur de 20€ pour l'archer participant à l'épreuve contre justificatif. La nuitée pour l'archer participant à l'épreuve sera prise en charge à hauteur de 40€ contre justificatif. Le petit-déjeuner de l'archer participant à l'épreuve sera pris en charge à hauteur de 10€ contre justificatif. Les frais inhérents aux déplacements personnels une fois sur place ne seront pas pris en charge.

D) Déplacements aux championnats de Ligue individuel en Fita, Campagne, Nature, 3D, Salle.

Pour ces épreuves qui se déroulent sur une journée entière, seront pris en charge, les inscriptions à l'épreuve, les frais d'autoroute par le badge du club et les frais de carburant sur justificatifs.

Si le déplacement est donné par viamichelin ou mappy pour une durée supérieure à 1,5 heure de route sur le chemin le plus rapide, il est préférable d'arriver la veille de l'épreuve. Dans ce cas là,

le repas du soir sera pris en charge à hauteur de 20€ pour l'archer participant à l'épreuve contre justificatif. La nuitée pour l'archer participant à l'épreuve sera prise en charge à hauteur de 40€ contre justificatif. Le petit-déjeuner de l'archer participant à l'épreuve sera pris en charge à hauteur de 10€ contre justificatif. Les frais inhérents aux déplacements personnels une fois sur place ne seront pas pris en charge.

E) Déplacements aux championnats de France individuel toutes disciplines.

Pour ces épreuves, seront pris en charge, les inscriptions à l'épreuve, les frais d'autoroute par le badge du club et les frais de carburant sur justificatifs.

Si le déplacement est donné par viamichelin ou mappy pour une durée supérieure à 1,5 heure de route sur le chemin le plus rapide, il est préférable d'arriver la veille de l'épreuve. Dans ce cas là, le repas du soir sera pris en charge à hauteur de 20€ pour l'archer participant à l'épreuve contre justificatif. La nuitée pour l'archer participant à l'épreuve sera prise en charge à hauteur de 40€ contre justificatif. Le petit-déjeuner de l'archer participant à l'épreuve sera pris en charge à hauteur de 10€ contre justificatif. Les frais inhérents aux déplacements personnels une fois sur place ne seront pas pris en charge.

Toutefois, en fonction de la distance, le bureau se réserve le droit de modifier ces conditions au cas par cas, sur demande.



**EN DEHORS DES COMPETITIONS CITEES DANS LES POINTS
A – B – C – D – E, AUCUNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE
PAR LE CLUB, POUR LA PARTICIPATION
A UN CONCOURS OU EVENEMENT
NE SERA PRISE EN CONSIDERATION**



F) Les frais de fonctionnement.

La moitié des frais d'internet et téléphone de la personne qui fait la communication du club sont pris en charge sur présentation d'une facture.

Les frais de déplacement du Président - ou de son représentant - pour les réunions de ligue, départementale ou locale, l'organisation de nos concours ou pour l'accompagnement d'un archer sur une compétition importante où ce dernier serait le seul qualifié, sont pris en charge par le club.

Les licences des membres du bureau, des arbitres et des entraîneurs sont prises en charge.

Les événements familiaux feront l'objet d'un cadeau de 40€ à l'archer concerné.

Ces modalités ne sont pas exhaustives et peuvent être revues en réunion de bureau à tout moment, surtout en cas de dérive ou d'abus. Elles seront revus obligatoirement par les membres du bureau à chaque début d'année.

VII) QUESTIONS DIVERSES :

Bilan sur la préparation de la sortie club :

Grégory présente le récapitulatif des réponses pour la participation à la sortie du club. Aujourd'hui, 15 chambres sont réservées dont 2 sans douche. Vu le nombre de participants actuels, 9 chambres sont à confirmer. Nous allons étendre la proposition à certains archers débutant adhérents au club, Stéphane, Lionel, Audrey, Fanny et Céline qui sont les plus susceptibles de

continuer le tir l'année prochaine (faire un mail). Dans le tableau, il faut ajouter les chauffeurs (2) et Arnaud et Clément de Studio Archery (2).

Diffusion des comptes-rendus :

Les comptes-rendus sont diffusés sur demande d'un adhérent.

Plan pour le fléchage :

Grégory va préparer sur idée de Laurent et avec l'aide de Laurent et Google, un plan qui indiquera ou positionner les panneaux de fléchage pour les concours.

Le lundi de Pâques la salle sera fermée.

Date du concours salle de décembre :

Jean-Jacques doit proposer, au plus tard le 01 avril, la date pour notre concours salle de cet hiver. Le choix se pose entre le WE du 10-11 et celui du WE du 17-18.

Assemblée Générale :

Il a été décidé d'arrêter la date de l'assemblée générale du club qui sera le 21 octobre 2016. Ce qui laissera le temps de recevoir les derniers relevés de compte et de clore les comptes. Petit rappel, nous sommes en année olympique.

Cela se fera au restaurant de la Cour Neuve, le restaurateur est déjà prévenu et la date réservée sur son agenda. Le restaurant ne sera que pour nous.

Dominique sera absente du 02 mai au 16 mai et du 22 juin au 03 juillet (dates incluses).

Clôture de la séance à 21h20. Prochaine réunion de bureau le 20/05/2016 à 18h30 au restaurant de la Cour Neuve. Jean-Jacques a déjà fait la réservation dans le calepin du restaurateur.

Le Secrétaire : G. Turbelin

